



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHANTEMERLE-LES-BLES

En application de l'arrêté municipal n° 43/2021 du 15/10/2021 il sera procédé à une Enquête publique sur les dispositions du projet de modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de Chantemerle les Blés à partir du 08/11/2021 portant uniquement sur l'évolution du règlement écrit des zones Agricoles et Naturelles (afin d'admettre les extensions, les annexes et les piscines aux habitations existantes situées dans ces zones précitées.)

M. Gérard BARRIERE Commissaire enquêteur siègera à la mairie de Chantemerle les Blés où toutes les observations doivent lui être adressées soit :

- sur le registre d'enquête mis à sa disposition,
- en les adresser par écrit à la Mairie.
- ou en adressant par voie électronique, avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante : [mairiechantemerlelesblesplu21@gmail.com](mailto:mairiechantemerlelesblesplu21@gmail.com)

Les pièces du dossier comportant l'avis des personnes publiques associées et la décision de la mission régionale d'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie, pendant 31 jours consécutifs et mis à la disposition du public du 08/11/2021 au 08/12/2021 inclus, sauf les dimanches et jours fériés, chaque semaine du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et le vendredi après-midi de 15 heures à 17 heures sauf jour de clôture à 12h, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur.

Un poste informatique permettant l'accès au dossier de l'enquête sera mis à la disposition du public, pendant la durée de l'enquête, à la mairie de Chantemerle les Blés.

Le dossier de l'enquête pourra également être consulté sur le site internet des services de la Préfecture de la Drôme : <http://www.drome.gouv.fr/enquete-publique>

**Pendant les trois jours suivants, c'est à dire, le 08/11/2021 de 9 heures à 12 heures (ouverture de l'enquête), le 19/11/2021 de 15 heures à 17 heures, et le 08/12/2021 de 9 heures à 12 heures (clôture de l'enquête), le Commissaire enquêteur recevra le public à la mairie.**

A l'expiration du délai de d'enquête, le registre sera mis à disposition du Commissaire enquêteur et clos par lui ; ce registre sera assorti, le cas échéant, des documents annexés par le public.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie ou être consulté sur le site internet des services de la Préfecture de la Drôme : <http://www.drome.gouv.fr/enquete-publique>.

Au terme de l'enquête, le Conseil municipal pourra prendre la décision d'approuver le projet de modification du Plan local d'urbanisme (PLU).